



Factures apres succession heritier

Par **cocci67**, le **27/05/2011** à **09:13**

Bonjour,

JE VOUS FAIS PART DE MON PROBLEME;VOILA MON PAPA EST DECEDE LE 21 12 2010; DONC JE SUIS ALLEZ VOIR UN NOTAIRE ;
NOUS SOMMES 4 HERITIERS LES ENFANTS DU DEFUNT;
DONC LA SUCCESSION EST TERMINEE NOUS AVONS TOUS HERITER DE LA MEME SOMME;MAIS VOILA QU'UNE FACTURE EST ARRIVEE A MON DOMICILE D'UNE CAISSE DE RETRAITE ;UN TROP PERCU SUR LE COMPTE DE MON PERE;
DONC JE JOINT MES FRERES ET SOEURS ET VOILA QUE DEUX D'ENTRE EUX NE VEULENT PAS PAYER LA FACTURE ALORS QUE DEUX VEULENT PAYER MAIS PAS LA FACTURE ENTIERE NOUS AVONS HERITER A 4 ALORS J'ESTIME QUE L'ON DOIT PAYER A 4;
MA QUESTION SI MON FRERE ET MOI MEME NOUS PAYONS NOTRE QUOTE PART EST CE QU'IL NOUS LAISSERONT TRANQUILLE ?ET IL SE DEBROUILLE AVEC LES DEUX AUTRES;MOI JE REFUSE DE Payer POUR LES AUTRES;
DOIS JE LEUR FAIRE PARVENIR L'ACTE DE NOTORIETE POUR QUE LA CAISSE DE RETRAITE EST L'IDENTITE DE TOUT LES HERITIERS;
SI IL LE FAUT LA SEMAINE PROCHAINE JE VAIS CONSULTER UN AVOCAT;;
la j'avoue j'arrive a saturation.plus de cadeaux aux personnes qui n'ont aucun respect pour leur defunt
merci pour votre reponse

Par **mimi493**, le **27/05/2011** à **14:07**

non, la caisse de retraite, comme les impots ne s'adresseront qu'à une personne. A elle de

payer et ensuite de récupérer auprès des autres la somme